

PROCES VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MISEREY SALINES
SEANCE DU 28 AOUT 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Marcel FELT, Maire.

Présents :

Mesdames : Ada LEUCI-Monique ARDAIL-Patricia ESTAVOYER- Christiane TILLY-
Marjolijn COURBET

Messieurs : Denis JOLY-Bertrand SCHECK-Jean Claude ROY-Jean Pierre BONNETON-
Frédéric COURTET-Michel LAMBÉY-Claude HAUSTETE

Pouvoirs : Gabrielle FERRAO à Jean Pierre BONNETON, Damien ALGOËT à Denis JOLY

Absents Excusés : Dominique VAUCHEY-Gabrielle FERRAO- Damien ALGOËT-Cynthia
PLAGNOL-Sylvie CHAINEL-Arnaud PERROUD

Secrétaire de séance : Marjolijn COURBET

ORDRE DU JOUR

- 1) Tarifs cantine garderie 2019/2020
- 2) Approbation du règlement intérieur de la cantine garderie 2019/2020
- 3) Agence Postale Communale/Fourniture et installation d'un moteur électrique : Choix du fournisseur
- 4) Peinture Groupe Scolaire :
 - Mise en peinture sur carrelage et préau/Travaux supplémentaires : Approbation du devis de l'entreprise
 - Mise en peinture du portail d'entrée/Travaux supplémentaires : Approbation du devis de l'entreprise
 - Reprise de Charpente/Travaux supplémentaires : Approbation du devis de l'entreprise
- 5) Rue du Hameau/candélabre accidenté : Remboursement de l'assurance
- 6) Transfert de crédits
- 7) Conventions d'installation de la fibre optique : Autorisation au Maire de signer les conventions
- 8) Questions diverses
- 9) Informations diverses

TARIFS CANTINE GARDERIE 2019/2020

3928

Mr FELT, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les nouveaux tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire à venir 2019/2020. Préalablement à l'examen des tarifs à appliquer pour l'année scolaire 2019/2020, le Maire présente le bilan financier cantine garderie de l'année scolaire précédente. Il est rappelé également que le repas du midi est indissociable de la garderie qui s'effectue naturellement pendant ce temps de repas. En conséquence, les prix du service cantine/garderie du midi se constituent de ces deux composants indissociables.

Par ailleurs, l'actualisation annuelle du prix d'achat des repas auprès du fournisseur de restauration (actualisation liée à l'indice des prix à la consommation ensemble des ménages/alimentation/indices juin 2018-juin 2019) ressort à + 2.55%. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'appliquer cette augmentation de 2.55 % sur les tarifs du repas de cantine et de la garderie facturés aux usagers.

Il est alors proposé que les tarifs suivants (cantine et garderie) soient appliqués pour l'année scolaire 2019/2020 :

***CANTINE**

-Repas du midi : 4,79 euros (4.67 euros en 2018)
-Garderie du midi : 1.22 euros (1.19 euros en 2018)
Soit au total 6.01 euros.

***GARDERIE (Matin) : 1.23 euros (1.20 euros en 2018)**

***GARDERIE (Après midi) : 2.64 euros (2.57 euros en 2018)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs de cantine et garderie scolaire ci-dessus pour l'année scolaire 2019 /2020.

**APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE
GARDERIE 2019/2020
3929**

Mr FELT, Maire, rappelle à l'assemblée que le dossier d'inscription cantine garderie 2019/2020 inclut le règlement intérieur de la cantine garderie pour l'année scolaire 2019/2020 (ci-joint au présent rapport).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur de la cantine garderie de Miserey-Salines pour l'année scolaire 2019/2020.

**AGENCE POSTALE COMMUNALE/FOURNITURE ET
INSTALLATION D'UN MOTEUR ELECTRIQUE : CHOIX DU
FOURNISSEUR
3930**

Mr FELT, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune de Miserey-Salines a engagé une procédure de consultation pour la fourniture et l'installation d'un moteur électrique pour le rideau métallique à l'Agence Postale Communale.

Suite à consultation, Monsieur le Maire présente le devis suivant :

- KOMILFO COURVOISIER (25480 Ecole Valentin) : 848.26 euros HT, soit 1017.91 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société KOMILFO COURVOISIER d'un montant de 848.26 euros HT, soit 1017.91 TTC, et d'autoriser le Maire à engager la dépense s'y rapportant.

PEINTURE GROUPE SCOLAIRE

**-MISE EN PEINTURE SUR CARRELAGE ET PREAU/TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES : APPROBATION DU DEVIS DE
L'ENTREPRISE**

**-MISE EN PEINTURE DU PORTAIL D'ENTREE/TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES : APPROBATION DU DEVIS DE
L'ENTREPRISE**

3931

M. FELT, Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune a engagé un marché à procédure adaptée pour le choix de l'entreprise chargée des travaux de peinture de l'ensemble du groupe scolaire et a décidé par délibération en date du 30 avril 2019 de retenir l'offre de la société BOVE SAS d'un montant de 84 969.83 euros HT, soit 101 963.80 euros TTC,
Toutefois, il convient de tenir compte de quelques travaux supplémentaires qui sont les suivants :

-Mise en peinture sur carrelage et mise en œuvre d'un bardage bois sur le préau
BOVE (88200 Saint Etienne Les Remiremont) : Devis d'un montant de 1756.76 euros HT, soit 2108.11 euros TTC

-Mise en peinture du portail d'entrée
BOVE (88200 Saint Etienne Les Remiremont) : Devis d'un montant de 631.52 euros HT, soit 757.82 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les devis énoncés ci-dessus, et d'autoriser le maire à signer les avenants au marché et devis correspondants.

**RUE DU HAMEAU/CANDELABRE ACCIDENTE :
REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE
3932**

Mr FELT, Maire, rappelle que le 31 mai 2019 la commune de MISEREY SALINES a été la victime indirecte d'un dégât matériel occasionné par la société ROBIN PAYSAGES. Le véhicule de cette société a percuté une propriété privée et a endommagé un candélabre de la commune situé 14 rue du Hameau.

Un devis de remplacement de ce candélabre a été effectué auprès de la société SOBECA pour ce sinistre. Le montant total des travaux a été évalué par l'expertise (Polyexpert Besançon) à 5472 euros TTC, correspondant au montant du devis.

L'assureur du tiers concerné AXA France a déjà adressé à la commune un règlement de 5198.40 euros TTC, sachant que le solde soit 273.60 euros sera versé sur présentation de la facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le remboursement d'AXA FRANCE sur ce sinistre, et d'émettre les titres correspondants aux indemnisations perçues et à percevoir.

TRANSFERT DE CREDITS

3933

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le transfert des crédits suivants :

-Augmentation sur crédits ouverts :

* 4900 euros compte DI 21534-342 Rue du Hameau

*1800 euros compte DI 2135-391 Agence Postale Communale

-Diminution sur crédits ouverts :

* 4900 euros compte DI 21318-383 Construction Atelier municipal

*1800 euros compte DI2151-399 Rue Saint Antoine

**CONVENTIONS D INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE :
AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS**

3934

Mr FELT, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune de Miserey-Salines va signer avec EIFFAGE ENERGIE (pour le compte d'ORANGE) deux conventions d'installation de la fibre optique pour deux immeubles dont la commune est propriétaire aux adresses suivantes :

- 1 Rue du Neuf Septembre (Cure)
- 13 Rue du Neuf Septembre (Mairie)

Il s'agit d'installer un boîtier technique dans l'immeuble. Ce boîtier permettra ensuite le raccordement de chaque logement (pour rappel, chacun des résidents est libre de souscrire à telle ou telle offre fibre).

L'installation, l'entretien, le remplacement et la gestion des lignes se font au frais de l'opérateur.

La convention est conclue pour une durée de 25 ans à compter de la date de sa signature. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer avec EIFFAGE ENERGIE les conventions décrites ci-dessus.

S'agissant des autres bâtiments communaux et des résidences Les Nuelles, la question sera traitée avec ORANGE.

**ECOLE PRIMAIRE/REPRISE DE CHARPENTE : CHOIX DE
L'ENTREPRISE**

3935

Mr FELT, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune de Miserey-Salines a engagé une procédure de consultation pour des travaux de reprise de charpente à l'école primaire (travaux urgents consistant au remplacement d'un chevron de rive et remise en place de la couverture).

Suite à consultation, Monsieur le Maire présente le devis suivant :

- ANGELOT BERCHE (25480 Ecole Valentin) : Devis d'un montant de 1252.80 euros HT, soit 1503.36 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société ANGELOT BERCHE d'un montant de 1252.80 euros HT, soit 1503.36 euros TTC, et d'autoriser le Maire à engager la dépense s'y rapportant.

**ECOLE PRIMAIRE/REPRISE DE SOL EXTERIEUR : CHOIX DE
L'ENTREPRISE
3936**

Mr FELT, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune de Miserey-Salines a engagé une procédure de consultation pour des travaux de reprise de sol extérieur à l'école primaire.

Suite à consultation, Monsieur le Maire présente le devis suivant :

- GLOBAL SIGNALISATION (25480 Ecole Valentin) : Devis d'un montant de 744 euros HT, soit 892.80 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société GLOBAL SIGNALISATION d'un montant de 744 euros HT, soit 892.80 euros TTC, et d'autoriser le Maire à engager la dépense s'y rapportant.

**FLASH INFO/ABONNEMENT A UN OUTIL DE MAILING ET
ABONNEMENT POUR HEBERGEMENT DU SITE INTERNET :
REMBOURSEMENT DE LA DEPENSE A UN ELU
3937**

Mr FELT, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune doit se doter d'un outil plus performant et plus fiable pour envoyer par mail le flash info du Conseil Municipal à chaque administré qui le demande.

Il convient donc de souscrire auprès d'un prestataire un outil permettant l'envoi en nombre important de mails chaque mois

La société MAILJET SAS (75012 Paris) propose une formule d'abonnement pour l'envoi jusqu'à 30 000 emails par mois, pour un montant annuel de 103.03 euros TTC.

Cet abonnement devant s'effectuer uniquement par paiement de carte bancaire, la démarche a été effectuée par Mr Frédéric COURTET, Conseiller Municipal, pour un montant de 103.03 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le remboursement du montant de cet abonnement annuel d'un montant de 103.03 euros à Mr Frédéric COURTET.

Par ailleurs, il convient également de souscrire auprès d'un prestataire un contrat d'hébergement pour le site internet de la commune.

La société OVH (59053 Roubaix) propose un abonnement pour un hébergement d'un an pour un montant annuel de 86.26 euros TTC.

Cet abonnement devant s'effectuer uniquement par paiement de carte bancaire, la démarche a également été effectuée par Mr Frédéric COURTET, Conseiller Municipal, pour un montant de 86.26 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le remboursement du montant de cet abonnement annuel d'un montant de 86.26 euros à Mr Frédéric COURTET.

***INFORMATIONS DIVERSES**

M FELT présente aux élus plusieurs dossiers en cours et des informations diverses :

- La ronde de l'Espoir (coureurs cyclistes/Ligue Contre le Cancer) passera en mairie le vendredi 13 septembre à 10h50 pour une collation
- Une réunion publique relative à l'arrivée de la fibre à MISEREY SALINES se déroulera le mercredi 18 septembre à 18h15 à la salle polyvalente, en présence du maître d'ouvrage la société ORANGE, qui présentera aux administrés le cheminement de toute la procédure (à 17h30 aura lieu l'inauguration d'une armoire de fibre optique).
- La Journée « Souvenirs et sourires de nos 20 ans » des Miseroulets se déroulera samedi 21 septembre à partir de 11h30 salle polyvalente
- Une journée « nettoyage de la commune » est organisée par l'association 123 SALINES le samedi 21 septembre à 10h30 (rendez-vous parking de l'école)
- Les portes ouvertes d'AGES ET VIE (Colocation 6 rue d'Ecole) sont programmées le vendredi 27 septembre entre 10h et 17h et le 26 septembre à 16h30 pour les Miseroulets.
- La fête d'arme des parachutistes « Saint Michel) est organisée le dimanche 29 septembre matin (11h30 monument aux morts) avec un vin d'honneur à la salle polyvalente à 12h
- La rencontre des nouveaux habitants et des familles ayant connu un heureux événement en 2019 se déroulera le vendredi 4 octobre à 18h15 à la salle polyvalente
- La prochaine commission sociale est prévue le 20 septembre 2019 à 17h30.

-Le site internet de la commune (misery-salines.fr) est présenté par Mr COURTET (ainsi que la nouvelle adresse mail de la commune mairie@miserey-salines.fr). Quelques informations seront à ajouter ou à supprimer. La mise en ligne du site sera effective le 29/8/2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50
 Le compte rendu du Conseil Municipal sera affiché aux emplacements habituels.
 Le prochain conseil municipal se déroulera le mercredi 2 octobre 2019 à 20H

Prénom NOM	Fonction	Emargement
Marcel FELT	Maire	
Denis JOLY	Adjoint	
Bertrand SCHECK	Adjoint	
Dominique VAUCHEY	Adjoint	Excusée
Ada LEUCI	Conseillère Municipale Déléguée à l'urbanisme	
Monique ARDAIL	Conseillère municipale	
Jean Claude ROY	Conseiller municipal	
Patricia ESTAVOYER	Conseillère municipale	
Jean Pierre BONNETON	Conseiller municipal	Pouvoir de Gabrielle FERRAO
Gabrielle FERRAO	Conseillère municipale	Excusée (Pouvoir à Jean Pierre BONNETON)
Frédéric COURTET	Conseiller municipal	
Christiane TILLY	Conseillère municipale	

Marjolijn COURBET	Conseillère municipale	
Damien ALGOËT	Conseiller municipal	Excusé (Pouvoir à Denis JOLY)
Cynthia PLAGNOL	Conseillère municipale	Excusée
Michel LAMBEY	Conseiller municipal	
Sylvie CHAINEL	Conseillère municipale	Excusée
Claude HAUSTETE	Conseiller municipal	
Arnaud PERROUD	Conseiller municipal	Excusé